



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations
Ajustement du tableau des effectifs

DE20210922_35

Rapporteur :
François ELIE

Conseil municipal du 22 septembre 2021
Télétransmise à la Préfecture le 24 SEP. 2021
Affichée le 24 SEP. 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux septembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Espace Franquin suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Date de convocation : 16/09/2021

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Pascal MONIER, M. Vincent YOU, Mme Catherine REVEL, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Gérard LEFEVRE, Mme Elise VOUVET, M. Patrick BOURGOIN, Mme Sophie FORT, M. Guillaume CHUPIN, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme Michèle FAYE, M. Alain JOURDAIN, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Josiane EPAUD, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Véronique ARLOT, M. François ELIE, M. Gérard DESAPHY, M. Marcel DOMMARTIN, M. Philippe VERGNAUD, Mme Valérie DUBOIS, M. David COMET, Mme Sandra ROS, Mme Sandrine JOUINEAU, Mme Charlène MESNARD, Monsieur Clément MATHIEU, Mme Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Mme Françoise COUTANT, M. Fabrice VERGNIER, Mme Martine PINVILLE, M. Christian VALLAT, Mme Caroline GIRARDIN-CHANCY, M. Djilali MERIOUA, M. Raphaël MANZANAS

Ont donné procuration :

- Mme Valérie SCHERMANN à Mme Catherine REVEL
- Mme Laurence BISTOS à M. Patrick BOURGOIN
- Mme Zalissa ZOUNGRANA à Mme Elise VOUVET
- Mme Alexia PORTAL à M. Fabrice VERGNIER

Certifié exécutoire
Pour le Maire,

Camille MARTINEAU

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Laïd BOUAZZA

GESTION DES RESSOURCES DE LA COLLECTIVITÉ

Ajustement du tableau des effectifs

Direction Ressources humaines
id : 3463

Conseil municipal
22 septembre 2021

35

Rapporteur : François ELIE

Afin d'assurer la continuité des services et de permettre d'engager les procédures de recrutement, il vous est proposé de transformer les postes suivants :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
Cabinet du Maire – Direction de la communication	Directeur(rice) adjoint(e)	Cadre d'emplois des attaché(e)s	Suppression	-1
	Journaliste territorial	Cadre d'emplois des rédacteur(rice)s	Création	+1
	Community manager	Cadre d'emplois des rédacteur(rice)s	Création	+1
DGA Attractivité et d développement territorial – Direction développement culture	Chef de projet exposition culturelle	Cadre d'emplois des attaché(e)s de conservation ou des attaché(e)s	Création	+1
DGA Attractivité et développement territorial – Direction des projets urbains	Manager de commerce de proximité	Cadre d'emplois des attaché(e)s	Création	+1
DGA Attractivité et développement territorial – Direction des projets urbains	Chargé(e) de mission renouvellement urbain	Cadre d'emplois des attaché(e)s	Suppression	-1
DGA Attractivité et développement territorial – Direction des projets urbains	Chargé(e) de mission renouvellement urbain	Cadre d'emplois des attaché(e)s ou des ingénieur(e)s	Création	+1
DGA patrimoine et vie quotidienne – Bâtiments logistique	Assistant(e) de gestion financière budgétaire ou comptable	Cadre d'emplois des rédacteur(rice)s	Suppression	-1
DGA patrimoine et vie quotidienne – Bâtiments logistique	Assistant(e) de gestion financière budgétaire ou comptable	Cadre d'emplois des adjoint(e)s administratif(ve)s	Création	+1
DGA politiques sociales et solidaires – Direction de l'enfance	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principale 1ère classe	Suppression	-1
DGA politiques sociales et solidaires – Direction de l'enfance	Auxiliaire de puériculture	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	Création	+1
DGA politique sociale	Assistant(e) d'accueil	Adjoint(e) technique	Suppression	-1

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
et solidaire – Direction enfance	petite enfance	principal(e) 2ème classe		
DGA politique sociale et solidaire – Direction enfance	Assistant(e) d'accueil petite enfance	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	Création	+1
DGA politique sociale et solidaire – Direction enfance	Agent(e) de service polyvalent	Adjoint(e) technique principal(e) 2ème classe	Suppression	- 1
DGA politique sociale et solidaire – Direction enfance	Agent(e) de service polyvalent	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	Création	+1
Pôle prévention tranquillité et sécurité publiques - Direction police municipale	Policier(e) municipal(e)	Brigadier chef principal	Suppression	- 1
Pôle prévention tranquillité et sécurité publiques - Direction police municipale	Policier(e) municipal(e)	Cadre d'emplois des agent(e)s de police municipale	Création	+1
TOTAL				+3

Un fonctionnaire admis au concours sur épreuves de technicien territorial est inscrit sur la liste d'aptitude établie par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale. Compte-tenu des fonctions exercées par cet agent, il vous est proposé de procéder à la transformation de son poste afin d'envisager sa nomination à compter du 1^{er} octobre 2021 :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
Patrimoine et vie quotidienne – Bâtiments logistique	Contrôleur(se)/ surveillant(e) travaux maintenance patrimoine bâti	Agent(e) de maîtrise principal(e)	Suppression	-1
		Cadre d'emplois des technicien(ne)s	Création	+1
TOTAL				0

Afin de procéder à l'affectation définitive d'un fonctionnaire en repositionnement professionnel, il vous est proposé l'ajustement suivant :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
Pôle prévention tranquillité et sécurité publiques - Direction police municipale	Responsable CSU	Cadre d'emplois des technicien(ne)s	Suppression	-1
	Opérateur(rice vidéo CSU	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	Création	+1
TOTAL				0

Au regard des éléments exposés, vu l'avis du comité technique réuni le 15 septembre 2021, il vous est proposé :

- de procéder aux créations et suppressions de postes ci-dessus :
 - d'autoriser, conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26/1/84 modifiée, dans le cas où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait aux profils de postes proposés après déclaration de vacance de poste, le recrutement de contractuels sur les grades de :
 - rédacteur (grille indiciaire allant de l'indice brut 372 à l'indice brut 597) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience professionnelle équivalente pour occuper les fonctions suivantes à la direction de la communication :
 - journaliste,
 - community manager,
 - attaché de conservation du patrimoine (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 821) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience professionnelle équivalente pour occuper les fonctions de chargé de mission collections paléontologiques à la direction du développement de la culture,
 - attaché(e) territorial(e) (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 821) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience professionnelle équivalente pour occuper les fonctions de manager de commerce de proximité à la direction des projets urbains,
 - d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial (grille indiciaire allant de l'indice brut 444 à l'indice brut 821) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience professionnelle équivalente pour occuper les fonctions de chargé(e) de mission opération de renouvellement urbain à la direction des projets urbains pour une durée de 3 ans au titre de l'article 3 II de la loi 84-53 du 26/1/84 modifiée,
 - d'auxiliaire de puériculture principale 2ème classe (grille indiciaire allant de l'indice brut 356 à l'indice brut 486) possédant le diplôme requis et l'expérience professionnelle pour occuper les fonctions d'auxiliaire de puériculture à la direction de l'enfance,
 - d'adjoint technique principal 2ème classe (grille indiciaire allant de l'indice brut 356 à l'indice brut 486) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience professionnelle équivalente pour occuper les fonctions :
 - d'agent de service polyvalent à la direction de l'enfance,
 - d'assistant d'accueil petite enfance.
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Les crédits nécessaires et inhérents à la mise en œuvre de la présente délibération sont inscrits au budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

9 abstention(s) : Mme Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Mme Françoise COUTANT, M. Fabrice VERGNIER, Mme Alexia PORTAL, Mme Martine PINVILLE, M. Christian VALLAT, Mme Caroline GIRARDIN-CHANCY, M. Djilali MERIOUA, M. Raphaël MANZANAS,

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
22 septembre 2021

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint



(Signature)
Pour le Maire,
Patrick BOURGOIN
Adjoint délégué

Vie sportive - Equipements sportifs

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.